

Délibération N°18

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	24

OBJET :
EVENEMENTS
COMMUNAUTAIRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Dix-Neuf Janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 13 Janvier 2023 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Absent :

- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le
programme des événements-salons programmés avec le
service Animation, en collaboration avec l'Office de Tourisme :

- **10,11,12 mars 2023**
Cirque d'Hiver à Paris
1er Salon du Voyage Insolite – Invité d'Honneur en
lien avec l'événement Embouteillage N7
- **26 mai 2023**
Place Leclerc à Lapalisse
4ème Marché de Producteurs de Pays
organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
de l'Allier
- **10,11,12 novembre 2023**
Eurexpo à Lyon
44ème Salon Epoqu'Auto
Stand en lien avec l'événement Embouteillage (annonce
de la 10ème édition)
et tourisme N7

Le Conseil est également sollicité pour autoriser la prise
en charge ou le remboursement des frais d'hébergement, de
restauration et de déplacement aux agents et élus concernés.

Ceux-ci seront précisés dans les ordres de mission remis aux agents et élus concernés.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'organisation des événements-salons 2023

- de charger le président de prendre toutes décisions et de signer tout document concernant ces manifestations,

- d'autoriser la prise en charge ou le remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement aux agents et élus concernés.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 26 JAN. 2023
Publié ou Notifié le : 20 JAN. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"